



Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

S/24569
17 septembre 1992
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

**RAPPORT DU SECRETAIRE GENERAL CONCERNANT LES POUVOIRS
DU REPRESENTANT ADJOINT DE L'EQUATEUR AU CONSEIL DE
SECURITE**

Conformément à l'article 15 du règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, le Secrétaire général annonce qu'il a reçu du Représentant permanent de l'Equateur auprès de l'Organisation des Nations Unies une lettre, datée du 16 septembre 1992, indiquant que M. Javier Ponce a été nommé représentant adjoint de l'Equateur au Conseil de sécurité.

De l'avis du Secrétaire général, cette lettre constitue des pouvoirs provisoires suffisants.
